

 Commune de LUZECH	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</b>	<b>Délibération</b>  <b>N° 2024_9_11</b>
--	---	--

Convocation du 7 décembre 2024

Le vingt-deux décembre 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Lydie LAFON, M. Pierre BALTENWECK

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme Lydie LAFON a donné procuration à Mme Christine CALVO  
M. Pierre BALTENWECK a donné procuration à M. Pascal PRADAYROL

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme Delphine AZNAR

**LA SÉANCE SE POURSUIT**

**Délibération n° 2024\_9\_11 : Désignation membre commissions CCVLV**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que par courrier, en date du 29 juillet 2020, Monsieur Laurent HERNANDEZ, DGS de la Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) a informé les membres du Conseil municipal des différentes commissions thématiques qui ont été créées par la délibération n° 1 du 23 juillet 2020 du Conseil communautaire.

Le tableau du conseil municipal ayant été modifié lors du conseil municipal du 28 octobre 2024, dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner les Conseillers communautaires et les Conseillers municipaux souhaitant siéger au sein des commissions communautaires vacantes énoncées ci-dessus et fait appel à candidatures.

Celles-ci sont les suivantes :

- Commission Aménagement, autorisations du droit des sols et urbanisme
- Commission Voirie et réseaux divers

Le courrier de Monsieur Laurent HERNANDEZ informait également les élus qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les conseillers devant siéger au sein des commissions décrites ci-dessus, sachant que pour la Commune de LUZECH, le nombre maximum de membre par commission est de cinq. Par ailleurs, chaque Conseiller communautaire ne peut pas être présent dans plus de trois commissions mais des Conseillers municipaux peuvent siéger auxdites commissions s'ils sont désignés par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **De proposer** au sein des commissions communautaires, les élus suivants :
  - Aménagement, autorisations du droit des sols et urbanisme :
    - M. Patrice CASTANIER
  - Voirie et réseaux divers :
    - Mme Delphine AZNAR,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 16/12/2024  DATE DE MISE EN LIGNE : 17/12/2024	Pour expédition conforme,  Le Maire,  Monsieur Bernard PIASER
--	---